

INTERPELLATION URGENTE

Auteur UDC, par Vincent BOAND
Objet l'État face à la situation de Provins
Date 09/03/2020
Numéro 2020.03.051

Actualité de l'événement

Les difficultés de Provins sont portées à la connaissance du public en décembre lors d'une AG pendant laquelle les sociétaires refusent une modification de statuts.

En février, l'AG durant laquelle la coopérative devait passer en SA a été renvoyée à une date inconnue et les producteurs ont reçu un paiement inférieur à celui planifié en décembre.

Imprévisibilité

La situation du marché viti vinicole ne suffit pas à expliquer la situation de Provins. La décision des sociétaires était inattendue. De plus, le résultat des négociations de Provins pour obtenir un crédit ou trouver des investisseurs est incertain.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Provins représente 20% de la production valaisanne. Sa situation impacte l'ensemble de la branche.

En 1930, le conseiller d'Etat Maurice Troillet posait les bases de la future coopérative Provins afin d'aider les vigneronns à écouler leur vendange. Or, aujourd'hui, la filière viti vinicole connaît des difficultés notamment sur le marché du vrac en raison de la baisse de consommation du vin et de la concurrence des vins importés.

C'est donc dans un contexte difficile que les déboires de Provins viennent fragiliser le secteur de la viticulture qui a dû faire face à plusieurs années de petites récoltes qui lui ont fait perdre des marchés qu'il est compliqué de reconquérir.

En effet, Provins a vu son chiffre d'affaires baisser de plus de 20% en 3 ans, ses stocks atteindre 7 mios de litres, son patrimoine immobilier disparaître et son endettement culminer à 52 mios. Le paiement d'une vendange pour Provins représente 23 mios. La coopérative n'a pu obtenir des banques que 3 mios, 1.8 pour le solde 2018 et 1.2 pour 2019 soit 20 centimes par kilo de raisins.

Or, Provins est le plus gros acteur du marché, 20% de la production valaisanne et 8% de celle de la Suisse. Si de nombreux observateurs pointent du doigt des erreurs de gestion, le problème de la branche se situe dans les conséquences désastreuses pour la viticulture du délitement de Provins.

Si les producteurs ne sont pas rémunérés ou ne trouvent pas de débouchés pour leur récolte alors que le marché du vrac est en difficulté, sont à craindre des faillites, des pertes de surfaces agricoles ou des défauts d'entretien et d'exploitation des parcelles.

Si le stock de vin valorisé à 40.8 mios soit 5.91.-/l devait être bradé, le marché déjà fragile s'effondrerait.

L'inquiétude qui règne dans le monde viticole grippe la machine et beaucoup d'acteurs semble en attente ce qui bloque davantage la situation.

Au vu de ce qui précède, il est nécessaire d'obtenir des précisions sur la position du gouvernement face à cette crise. À noter que celui-ci s'était engagé financièrement pour Provins à hauteur de 7 mios afin d'aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange via un crédit d'investissement octroyé par le Grand Conseil le 15 décembre 2009.

Conclusion

Se posent donc les questions suivantes:

L'Etat du Valais est-il engagé financièrement directement ou indirectement via un crédit vendange, un crédit de trésorerie, un cautionnement ou un aval d'effets de change? Est-ce envisagé?

Des mesures sont-elles considérées afin d'éviter de voir le stock liquidé à vil prix notamment via un système de blocage-financement similaire à celui du canton de Vaud?

Des prêts sans intérêts ou des aides aux producteurs ont-ils été délivrés afin d'éviter des faillites et de garantir l'exploitation des surfaces? Pour quels montants?